



Mormoiron le 03 octobre 2023

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

En raison de l'annulation du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 02 octobre 2023 à 15h, pour absence de quorum, et en vertu de l'article L2121-17 du CGCT qui stipule :
« Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

J'ai l'honneur de vous inviter à participer au conseil municipal qui aura lieu le :

Lundi 09 octobre 2023 à 10h00

Salle du Conseil Municipal – Mairie de Mormoiron

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Régis SILVESTRE.



Ordre du Jour :

- Conseil Municipal -Approbation du Procès-Verbal de la séance du 29/08/2023
- Conseil Municipal -Approbation du Procès-Verbal de la séance du 02/10/2023
- ADMINISTRATION GENERALE / Démission adjoint – Fermeture du poste de 5^{ème} adjoint
- CIMETIERE / Rétrocession d'une concession au cimetière communal
- PERSONNEL / Création du poste d'agent coordonnateur du recensement 2024 et des postes d'agents recenseurs
- Compte Rendu des décisions municipales